

Yverdon-les-Bains, le 20 septembre 2006

**Rapport de la commission immobilière au Conseil communal
d'Yverdon-les-Bains
Sur le préavis no 35 du 11 août 2006 concernant une demande de crédit
d'investissement de fr. 283'500.- pour l'acquisition de la parcelle n° 985**

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
La commission a siégé à l'Hôtel de Ville le 19 septembre 2006.
Elle était composée de Messieurs Thierry Vuagniaux, Jean-Marc Pernet, Michel Werkle, Jean-Marc Cousin, Vassilis Venizelos, et Jean-David Chapuis désigné comme rapporteur.

Egalement présents, Messieurs Paul-Arthur Treyvaud, Municipal, que nous remercions. Il nous a apporté toutes les informations complémentaires nécessaires.

Un plan de quartier doit être créé pour permettre la réalisation d'un bâtiment dans le quadrilatère délimité par les rues Jordils, Moulins, Midi et Roger-de-Guimps.

La mise en valeur du terrain du parc du midi est une chose nécessaire, c'est une parcelle très bien située, proche du centre et qui devra être bâtie dans un proche avenir. Si un immeuble est construit à cet endroit, il faudra qu'un maximum de place de parc soit préservé pour les usagers actuels de ce parking.

La parcelle convoitée par la commune et voisine de la parcelle du parking du Midi, elle présente un intérêt indéniable dans la perspective des futurs réaménagements de ce quartier.

Le propriétaire de la parcelle avec les garages à l'arrière de la parcelle de Mme Aubry est intéressé à collaborer avec la commune en cas de construction sur la parcelle. La commune est plutôt intéressée par un projet d'ensemble avec le parking.

La Municipalité a proposé à l'actuel propriétaire, d'habiter dans son logement en tant que locataire jusqu'à la fin de ces jours. Cet arrangement a été approuvé par la commission. Le locataire actuel de l'autre appartement a résilié son bail, la commune n'a pas l'intention de faire des travaux pour le louer à nouveau.

Au vu de ce qui précède, la commission, après délibération, et à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'accepter les articles 1, 2 et 3 du préavis no 35 tel que présenté par la Municipalité.

Jean-David Chapuis